

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
17 SEPTEMBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE  
28 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 35  
Votants : 38

L'an deux mille vingt,

le 22 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Nicole KORN, - Christine LE CADRE, - Régine ROSSET.

**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

**Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Isabelle SIRLIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°106-2020 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – RAPPORT SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ANNEE 2019**

M. Bertrand ROBERDEL, Vice-président en charge des cycles de l'eau, présente le Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Il rappelle que l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire la présentation de ce rapport au Conseil Communautaire au plus tard dans les neuf mois et sa transmission à chaque commune membre pour présentation en Conseil Municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie. Il doit être présenté sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes assure la gestion de l'Assainissement Non Collectif en régie directe sur l'ensemble des 12 communes de son territoire : Ambon, Arzal, Billiers, Dangan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint Dolay.

Les principaux éléments de ce rapport, joint en annexe, font apparaître les indicateurs techniques et financiers réglementaires ainsi que des informations complémentaires dans le but de permettre une meilleure compréhension sur les activités et les enjeux du service.

Le SPANC comptabilise 5 399 installations pour 13 498 habitants desservis et couvre 49 % de la population totale du territoire établie à 27 767 habitants (source population légale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

En 2019, le service a réalisé 804 contrôles en augmentation de 15 % par rapport à 2018 répartis par nature :

- 139 en conception et d'implantation (- 37),
- 130 en exécution de travaux (+ 19),
- 535 en diagnostics de bon fonctionnement (+ 123).

La responsabilité du service, la gestion des partenaires, le suivi des réclamations et des litiges sont assurés par la directrice du pôle Environnement. Une assistance administrative à temps plein est chargée de l'accueil et de l'information des usagers du service, du suivi des demandes de contrôle et des facturations. Les prestations de contrôle sont confiées à un prestataire privé (Véolia).

Au 31 décembre 2019, le taux global de conformité (*nombre d'installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement*) est de 92 %, soit 8 % d'installations à risques.

La Communauté de Communes porte une opération de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif pour le compte de l'Agence de l'Eau. Sur les 46 propriétaires ayant bénéficié d'un accord de subvention, 42 ont réalisé les travaux de mise en conformité.

Sur le plan financier (*Compte administratif 2019*) :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 310 733 € sur l'exercice 2019. Les charges de gestion courante représentent 64% de ces dépenses (198 732 € de reversement de subventions aux bénéficiaires de l'opération groupée de réhabilitation), les charges à caractère général 24 % (75 699 € dont 67 090 en prestations de contrôles), les charges de personnel 11 % (34 132 €), les dotations aux amortissements 1% (2 170 €).
- Les recettes de fonctionnement ont été de 335 721 €. Les subventions perçues représentent 59% de ces recettes (199 606 € dont 198 732€ pour l'opération de réhabilitation groupée), les redevances des usagers 40% (134 383 €) et les produits exceptionnels 1 % (1 731 €).
- En investissement, aucune dépense n'a été réalisée, pour une recette de 2 170 € en dotation aux amortissements.

Le résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2019 présente un excédent de 49 395,69 € en section de fonctionnement et de 23 851,78 € en section d'investissement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 28/09/2020  
Le Président,

